

Rapport général

La Conférence ministérielle de la Francophonie a tenu sa troisième session à Bamako, les 7, 8 et 9 décembre 1993.

I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Les travaux de la Conférence sont ouverts par S.E. M. Abdoulaye Sékou SOW, Premier ministre de la République du Mali.

Dans son allocution, le ministre des Affaires étrangères du Mali, S.E. M. Ibrahim Boubacar KEITA, dit sa joie et sa fierté d'accueillir la Conférence, dont la tenue à Bamako honore le Mali voit dans ce choix un signe d'amitié à l'égard d'un peuple qui a payé le prix fort pour fonder un État de droit. Exprimant, dans sa substance même, l'unité et la diversité du monde francophone, le Mali entend jouer pleinement son rôle dans cette communauté en privilégiant le dialogue, la concertation et la recherche de compromis.

Procédant à un tour d'horizon politique, le ministre insiste sur le caractère inacceptable de ce qui se passe au Burundi et remercie le CPF pour les positions courageuses qu'il a prises lors de sa dernière réunion.

Exprimant le vœu que la Conférence donne au comité de réflexion créé à Maurice, l'occasion de faire des propositions ambitieuses, le ministre espère que Bamako apparaîtra, à la fin des travaux, comme le lieu privilégié d'une Francophonie rénovée.

Le président en exercice de la Francophonie, l'Honorable Dr Ahmud Swaley KASENALLY, Ministre des Affaires étrangères de Maurice, salue les autorités du Mali, pays pionnier en matière de Francophonie.

Évoquant le récent Sommet de Maurice, il souligne le statut de cette Conférence ministérielle qui siège à la fois comme conseil d'administration et conférence générale de l'Agence, ainsi que comme conférence de suivi politique du Sommet.

Le président rappelle le consensus de Maurice, fondé sur les droits de l'homme et le développement, sur l'unité dans la diversité et sur la vocation politique de la Francophonie, ainsi que la nécessité d'une présence plus large de celle-ci à travers le monde. Cette présence requiert des moyens accrus pour le CPF.

Si le CPF est l'expression de la Francophonie politique, l'Agence, maintenue au centre du dispositif francophone, doit jouer son rôle d'opérateur principal des Sommets et de Secrétariat des instances. Pionnière de la Francophonie, l'Agence se trouve aujourd'hui à un moment clé de son avenir.

Enfin, le président indique que la communauté francophone doit demeurer vigilante sur les avancées politiques des pays membres. Il rend hommage au président NDADAYE du Burundi, lâchement assassiné quelques jours après son retour de Maurice.

Soulignant que les pays du Sud constituent l'ossature de la Francophonie, le président salue le Mali pour le rôle éminent qu'il joue dans la communauté francophone.

M. Jean-Louis ROY, secrétaire général de l'Agence, prononce des paroles de reconnaissance à l'endroit du Mali et du président Alpha Oumar KONARÉ. Il affirme que le

Secrétariat est au service des objectifs politiques des instances et souligne les complémentarités qui existent entre celles-ci et l'Agence.

Enfin, M. le Premier ministre du Mali transmet aux participants les salutations chaleureuses du président Alpha Oumar KONARÉ et fait observer une minute de silence à la mémoire du président NDAYAYE du Burundi.

II. CONSTITUTION DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE Le bureau est ainsi constitué :

Président :	MAURICE
Vice-Présidents :	MALI
	BURKINA FASO BÉNIN
	FRANCE
	CANADA
	CÔTE D'IVOIRE
	VIETNAM
	BURUNDI
Rapporteur :	TUNISIE

Les membres de la Conférence souhaitent à l'avenir une plus large consultation des délégations à l'occasion de la désignation des membres du bureau.

Il a été demandé au comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie de proposer les modalités de cette consultation.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Le projet d'ordre du jour de la III^e Conférence ministérielle de la Francophonie ainsi que le projet d'ordonnement des travaux sont adoptés.

IV. TRAVAUX DU 25^e CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCT

Le président de la Conférence invite le secrétaire général de l'ACCT, M. Jean-Louis ROY, à présenter son rapport.

a. Rapport du secrétaire général

Après avoir rappelé les grandes étapes de la Francophonie, le secrétaire général souligne que celle-ci est entrée dans une phase de maturité politique depuis les Sommets de Chaillot et, surtout, celui de Maurice.

Le secrétaire général présente son rapport à partir des cinq objectifs suivants :

1. Rester constamment à l'écoute des instances politiques de l'Agence ;
2. Sous-tendre la voix de la Francophonie ;
3. Assumer la vocation générale de l'Agence en matière de coopération ;
4. Développer les fonctions administratives et logistiques de Secrétariat des instances ;
5. Renforcer la rigueur de la gestion.

Le secrétaire général rend compte des activités menées par l'Agence, dans le cadre de son mandat de concertation, pour faire entendre la voix de la Francophonie. Il évoque notamment la préparation et le suivi de la participation francophone au Sommet de la Terre, à Rio, et à la conférence mondiale sur les droits de l'homme, à Vienne, ainsi que

l'organisation de la conférence des ministres francophones de l'Éducation et de celle des ministres francophones chargés de l'Enfance.

Pour le prochain biennium, l'Agence a proposé, à partir de l'Agenda des Nations unies, d'accompagner la présence et la préparation francophone des conférences mondiales sur le développement social, sur la femme, sur la population et le développement et sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle organisera également une nouvelle conférence des ministres de la Justice.

L'ouverture des bureaux de liaison de New York et de Bruxelles devrait renforcer cette action, déjà amorcée avec succès par le bureau de Genève.

Le secrétaire général montre comment l'Agence s'est employée à répondre aux orientations définies par les Sommets dans les domaines suivants :

- éducation et formation ;
- culture et communication ;
- aménagement linguistique ;
- sciences et techniques ;
- droit au service du développement et de la démocratie ;
- environnement.

Il souligne l'expérimentation de nouvelles dimensions, en particulier par l'amorce d'un programme de développement économique.

Le secrétaire général met en lumière les complémentarités qui jouent entre les différents secteurs et programmes.

Il témoigne ensuite de l'observation des grands principes adoptés au Sommet de Chaillot : la multilatéralité, la prise en compte prioritaire des pays du Sud, la régionalisation, les synergies. Il décrit en particulier les efforts de partenariat conduits par l'Agence.

Enfin, le secrétaire général esquisse les grandes lignes et les principaux objectifs du plan d'action proposé pour le prochain biennium. Ce plan d'action, à la fois marqué au sceau de la continuité et à celui de l'évolution, repose sur un ensemble de programmes mobilisateurs ou de projets phares qui apparaissent clairement dans les propositions de programmation de l'Agence.

En ce qui concerne le rôle de Secrétariat des instances confié à l'Agence, le secrétaire général évoque les adaptations structurelles et les investissements humains et financiers que celle-ci a consacrés au développement de cette fonction.

Le secrétaire général rend compte également des initiatives prises pour renforcer la rigueur de la gestion des ressources financières et humaines, ainsi que celle des programmes.

Évoquant les moyens de l'action de l'Agence, le secrétaire général explique pourquoi, en dépit du maintien des contributions volontaires des États et gouvernements membres pour le biennium 1992-1993, les deux années qui viennent seront placées sous le signe de l'austérité. Il soumet à l'examen du conseil d'administration un certain nombre de mesures qui seraient, selon lui, de nature à remédier à cette situation.

Le secrétaire général conclut son rapport en estimant que la Francophonie se trouve aujourd'hui au carrefour des grandes mutations du système international. Il forme le vœu que le 25^e anniversaire de l'Agence, le 20 mars 1995, soit l'occasion de rendre hommage aux précurseurs, par une réflexion commune sur la Francophonie au XXI^e siècle.

b. Débat général

Après la présentation du secrétaire général, les délégations expriment leur reconnaissance unanime à l'État malien pour la chaleur et la qualité de l'accueil qui leur est réservé à Bamako.

De nombreuses délégations félicitent le secrétaire général pour la richesse et la clarté de son rapport, ainsi que pour l'importance, la qualité et la variété de l'activité qu'il a menée au cours du biennium, avec l'ensemble de ses collaborateurs.

La proposition de motion de félicitations à l'endroit du secrétaire général et de son équipe a reçu une approbation chaleureuse de la Conférence.

Au cours des débats, certains thèmes ont retenu plus particulièrement l'attention des délégations.

Plusieurs d'entre elles ont souligné l'importance qu'elles attachent à la coopération juridique et judiciaire dans ses différents volets. Elles se sont réjouies de ce qu'il est fait désormais de plus en plus souvent appel à l'expertise du Sud pour la mise en œuvre de cette coopération.

De même, l'Agence a été encouragée à poursuivre l'organisation de concertations francophones en prévision des rencontres internationales sur la femme, sur la population et le développement, sur le développement social et le développement durable des petits États insulaires.

Cette fonction de concertation est appelée à prendre une place croissante dans les activités de l'Agence.

Les thèmes de la culture et de la langue française ont donné lieu à des interventions qui marquent l'intérêt soutenu des pays francophones pour ces deux secteurs, présents depuis longtemps dans les préoccupations de l'Agence.

La poursuite du Marché des arts du spectacle africain (MASA), le développement des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) et les radios rurales figurent dans les préoccupations de plusieurs délégations.

Dans le souci d'améliorer l'efficacité des programmes de la coopération francophone et d'en garantir la poursuite, la Conférence propose à l'Agence plusieurs voies de réflexion.

Elle suggère notamment de s'appuyer fortement sur les organisations internationales non gouvernementales dans la réalisation des programmes du droit au service du développement et de la démocratie. Dans ce même domaine, il a été demandé que les missions d'observation des élections aident les pays membres qui en feraient la demande, dans la préparation technique des consultations électorales.

À plusieurs reprises, la Conférence a souhaité qu'une attention particulière soit accordée à la bonne répartition géographique des actions entreprises par l'Agence.

La fin des travaux de la matinée du 7 décembre 1993 a été endeuillée par l'annonce du décès du président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY de Côte d'Ivoire. Une minute de silence chargée d'émotion a été observée à la mémoire de l'illustre disparu.

La Conférence a rendu hommage au rôle éminent joué par le président HOUPHOUËT-BOIGNY au sein de la communauté francophone. Elle a chargé la délégation ivoirienne d'exprimer à son retour en Côte d'Ivoire le sentiment de profonde tristesse des pays membres de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

c. Examen et adoption du rapport de la commission administrative et financière

Le conseil d'administration entend le président de la commission et remercie ses participants pour la qualité de leurs travaux.

Parmi les questions importantes examinées par la commission, son président souligne les points touchant le budget de l'Agence. Celui-ci connaît pendant le biennium prochain une progression des contributions statutaires de 2,5 % par an, inférieure de moitié à celle qui avait été demandée. Le président fait également remarquer que la commission a proposé d'adopter le plan d'organisation de l'Agence pour le biennium 1994-1995, à l'exception du redéploiement du poste d'une secrétaire du PSD, sous réserve que les quatre nouveaux postes créés soient pourvus par réaffectation interne du personnel de l'Agence.

Après adoption du rapport par le conseil d'administration, le représentant de la France, rappelant la nécessité de renforcer le CPF, propose que la Conférence prenne acte de la décision d'ouvrir deux postes par redéploiement interne au profit du Conseil permanent de la Francophonie.

d. Examen et adoption du rapport de la commission des programmes

Les membres du conseil d'administration décident d'adopter le rapport de la commission des programmes en réaffirmant leur attachement à certains programmes qui sont devenus, dans les pays du Sud, les miroirs de la coopération multilatérale francophone.

Le délégué de la Suisse annonce que son pays continuera d'assurer le loyer du bureau de liaison de Genève et apportera une contribution de 3,9 MF, au titre du prochain biennium, pour soutenir le programme des CLAC et celui des industries de la langue.

Le délégué de la Communauté française de Belgique exprime le souhait de l'ouverture rapide du bureau de liaison de Bruxelles et annonce que son pays participera pour la première fois au financement du PSD, à concurrence de 100 000 FF.

Sur proposition de la Communauté française de Belgique, le conseil retient le principe d'une déclaration sur le Burundi, assortie d'une aide matérielle et d'une mission d'experts.

e. Examen et adoption du rapport du comité du Programme spécial de développement

Le président du comité du Programme spécial de développement présente au conseil d'administration le rapport de la 18^e session du comité.

Le président souligne que le comité a posé dès l'ouverture de ses travaux, le problème relatif à la nécessité de procéder à une réflexion sur la structure et le fonctionnement du PSD. Sur cette base, le comité a été amené à proposer des pistes de réflexion sur l'avenir d'un PSD plus efficace et a proposé un certain nombre de recommandations permettant d'aller vers cet objectif.

En conclusion de sa présentation, le président mentionne l'attachement que les pays du Sud portent à ce programme

Dans le débat qui a suivi, les délégués ont souhaité particulièrement que des efforts de rationalisation de la gestion du personnel puissent être réalisés dès l'année 1994. Cette réduction de charge doit se traduire par une plus grande disponibilité de fonds, lesquels doivent être affectés à des actions concrètes sur le terrain.

Le conseil constate avec satisfaction la volonté d'un nombre important de pays de contribuer au budget, notamment le Togo qui s'engage à verser 10 millions de FCFA.

Sur proposition du président, le projet est adopté par le conseil d'administration.

V. TRAVAUX DE LA XIII^e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ACCT

Le président ouvre les travaux de la XIII^e conférence générale de l'Agence.

a. Demandes d'adhésion de nouveaux membres

Le secrétaire général présente à la conférence générale la demande d'adhésion de trois nouveaux membres :

- la République de Bulgarie ;
- le Royaume du Cambodge ;
- la Roumanie.

Le président de la Conférence donne lecture de la résolution d'adhésion qui est adoptée à l'unanimité et saluée par des applaudissements. Il félicite les trois nouveaux membres titulaires de l'Agence.

Le ministre de la Culture et président de la commission interministérielle de la Francophonie de Bulgarie exprime sa satisfaction et sa reconnaissance. Il affirme le désir de son pays de s'impliquer dans la coopération francophone.

Le secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Roumanie remercie la Conférence et l'assure de la disponibilité du gouvernement roumain à coopérer dans le cadre de la Francophonie. Il invite le secrétaire général de l'Agence à effectuer une visite officielle en Roumanie et exprime ses remerciements au Mali pour la qualité de son accueil.

Le chef de la délégation du Royaume du Cambodge remercie les délégués pour l'admission de son pays qui ne ménagera aucun effort pour développer la coopération francophone.

b. Rapport du secrétaire général

Au terme de quatre années d'exercice de ses responsabilités à la tête de l'Agence, le secrétaire général remercie les instances de la confiance qu'elles lui ont conservée au cours de son mandat.

Il souligne que de grands changements sont survenus en Francophonie au cours de ces quatre dernières années : les Sommets, les Conférences ministérielles, les concertations mondiales ont créé un réseau nouveau de relations. Avec l'ACCT et l'AUPELF-UREF, la Francophonie s'est implantée dans de nombreux points du monde. Ses réalisations sont multiples : TV5 pour l'audiovisuel francophone, l'AUPELF-UREF pour la recherche et l'enseignement universitaire, l'Agence avec ses nombreux réseaux de coopération qui touchent aujourd'hui des domaines nouveaux.

Les transformations institutionnelles considérables réalisées depuis Niamey continuent à enrichir la Francophonie. Ainsi, le Sommet de Maurice aura marqué la relance de la réflexion sur la clarification des mandats, sur la distinction entre instances et organisation internationale. De larges convergences de vues ont déjà été réalisées.

Rappelant le caractère de multilatéralité dont le Sommet de Dakar a voulu que l'Agence fût la garante institutionnelle, le secrétaire général s'arrête sur la question des financements déliés. Il espère qu'ils serviront la politique multilatérale francophone, notamment dans les grands domaines prioritaires que sont le soutien aux systèmes éducatifs et l'appui à notre langue commune, en Francophonie et hors de celle-ci.

Après avoir salué les nombreux partenaires de l'Agence, le secrétaire général remercie ses collaborateurs, tous ceux qui dans les pays membres l'ont accueilli et aidé, ainsi que les délégués de la conférence générale qui, il y a quatre ans, lui ont donné l'occasion et le privilège de contribuer aux avancées de la Francophonie.

Le président remercie M. ROY pour son exposé et salue ses efforts pour l'essor de la Francophonie.

c. Débat général

Le débat général donne l'occasion à toutes les délégations d'exprimer au gouvernement et au peuple du Mali leur plus vive gratitude pour l'accueil extrêmement chaleureux qui leur a été réservé.

Elles adressent leur salut au président Alpha Oumar KONARÉ, le félicitant pour les progrès remarquables réalisés par son pays dans la voie de la démocratisation.

Toutes les interventions évoquent l'évolution heureuse que la Francophonie a enregistrée depuis le Sommet de Chaillot et que celui de Maurice a confirmée.

Dans un monde en mutation rapide, la Francophonie doit se transformer et prendre, selon le mot du président KONARE, cité par le ministre de la Communauté française de Belgique, « un virage négocié progressivement ».

Les appels au changement dans l'harmonie, dans le souci de la simplification et de la complémentarité de nos institutions, ont été nombreux. La communauté francophone doit, dans son ensemble, s'attacher à relever les défis liés au développement des peuples qui la constituent. L'enjeu est de taille dans un monde que la séparation entre pays pauvres et riches coupe en deux. Dans ces conditions, la solidarité des francophones doit jouer à plein.

Pour atteindre cet objectif, le contenu même de cette solidarité doit s'articuler autour de la programmation arrêtée par nos instances sur la base des propositions de l'Agence.

Tous les intervenants soulignent la nécessité de soutenir les points clés de cette programmation de l'effort francophone commun : la culture et la communication, l'éducation, l'agriculture, l'environnement, l'énergie...

La Conférence est unanime à souhaiter que la Francophonie, définie comme un grand projet politique, s'appuie sur les preuves qu'elle a déjà su donner de son attachement aux valeurs de l'État de droit, à l'amélioration des conditions d'exercice de la justice, à l'appui au processus de démocratisation.

Une intervention forte met l'accent sur le rôle des femmes. D'autres rappellent la priorité qu'il convient de donner également à la jeunesse. Toutes, enfin, rappellent que le fondement de la Francophonie est constitué par notre langue partagée, qu'il faut défendre, développer, enseigner, construire sans cesse pour l'adapter à la modernité. Ce combat incessant va de pair avec celui que l'Agence mène depuis les origines en faveur des langues nationales de l'espace francophone.

Ce socle de notre union est à la base même de notre communauté culturelle.

À ce propos, le ministre de la Culture et de la Francophonie de la République française fait le point sur les négociations commerciales multilatérales en cours, et notamment sur l'aspect culturel qui avait fait l'objet d'une résolution à Maurice. Il souligne le caractère fondamental pour toute la Francophonie des enjeux en cours.

Plusieurs délégations l'appuient fortement et proposent qu'une motion de la conférence générale vienne confirmer cette forme essentielle de notre solidarité.

Enfin, toutes les délégations adressent à l'Agence, à son secrétaire général et à son équipe leurs félicitations pour le travail accompli, notamment en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Agence, de clarifier sa gestion, d'organiser sa programmation en fonction des thèmes prioritaires retenus par les instances.

D'une façon générale, le secrétaire général est félicité d'avoir su dynamiser l'Agence de coopération culturelle et technique.

d. Réforme du conseil consultatif

Les propositions du secrétaire général relatives à la réforme du conseil consultatif sont adoptées.

e. Examen et adoption des modifications aux statuts de l'IEPF

Sur proposition du secrétaire général de l'ACCT, le projet de modification des statuts de l'IEPF est adopté.

f. Examen et adoption du rapport du conseil d'administration

Le rapport de la 25^e session du conseil d'administration de l'Agence de coopération culturelle et technique est adopté par la Conférence ministérielle.

g. Nomination du secrétaire général

La décision suivante de nomination est prise par la conférence générale : M. Jean-Louis ROY, secrétaire général de l'ACCT, est reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat de quatre ans.

Suite à la reconduction de son mandat, le secrétaire général exprime ses remerciements à l'endroit de la Conférence pour la confiance renouvelée. Il s'engage à poursuivre avec beaucoup d'ardeur la tâche pour porter loin les aspirations des peuples de l'espace francophone.

h. Questions diverses

1 - Plusieurs pays sont intervenus pour féliciter M. Jean-Louis ROY pour sa reconduction au poste de secrétaire général de l'ACCT et pour l'encourager dans la poursuite de sa mission.

2 – Décisions :

- La conférence générale a adopté une résolution sur le Burundi présentée par le chef de la délégation du Burundi ;
- Sur présentation du représentant de la Communauté française de Belgique, la conférence générale adopte la motion relative au GATT ;
- La conférence générale prend acte de la confirmation du Burkina Faso d'accueillir la IV^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

VII. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

La Conférence ministérielle de la Francophonie adopte le rapport de la XIII^e conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique.

VIII. TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE - SUIVI DU SOMMET DE MAURICE

a. Examen du rapport d'étape du comité de réflexion sur le renforcement de la Francophonie

Réuni pour la première fois le 7 décembre 1993, le comité de réflexion s'est doté d'un bureau composé comme suit :

Président : M. Roger Dehaybe (Communauté française de Belgique)

Rapporteur : M. Christian Valantin (Sénégal)

Secrétaire : M. Xavier Michel, puis M. Papa Massène Sène (ACCT)

Membres : M. Frédéric A. Korsaga (Burkina Faso)

M. Jean-Paul Hubert (Canada)

M. Ronald Poupart (Canada/Québec)

M. Maurice Portiche (France)

M. David Évoung-Bitégué (Gabon) M. Mohamed Benomar (Maroc)

M. Rhafic Janhangeer (Maurice) M. Marcel Dinu (Roumanie)

M. Trinh Ngoc Thai (Vietnam)

Observateur : M. Issa Ndiaye (Mali)

M. Christian Valantin, membre du CPF, présente le rapport de cette première réunion du comité de réflexion sur le renforcement de la Francophonie. Il rappelle l'origine de la création du comité ainsi que les orientations qui lui ont été fixées par les instances lors du Sommet de Maurice.

Il souligne que Mme Shirin Aumeeruddy-Cziffra, présidente du CPF, a fait une intervention présentant la demande du CPF. Son intervention faite, Mme Aumeeruddy-Cziffra s'est retirée.

Après avoir pris connaissance des demandes formulées par la présidente du CPF, les membres du comité se sont interrogés sur la méthode et le calendrier de leur travail en fonction de l'objectif de renforcement et d'autonomisation du CPF.

L'essentiel des travaux du comité a porté sur les deux derniers points.

Ainsi, le comité recommande le renforcement du CPF et met en évidence quelques points qui sont de nature à le rendre plus autonome. À cet effet, il convient :

- de réaffirmer que le CPF est une instance collégiale ;
- d'améliorer la concertation entre la Présidence du CPF et le Secrétariat de l'ACCT ;
- de mieux préparer les travaux du CPF ;
- de décrire les attributions du personnel du CPF de façon à respecter les compétences de chacun.

Les délégués de la Conférence réaffirment la nécessité de renforcer le CPF, tout en manifestant de vives inquiétudes quant à la multiplication des structures politiques en Francophonie.

S'agissant du mandat de ce comité de réflexion, ils en rappellent le caractère provisoire et limité

Un délégué déplore le dysfonctionnement observé actuellement entre le Secrétariat général de l'ACCT et la Présidence du CPF.

À cet égard, il est apparu nécessaire à un certain nombre de délégués de faire la distinction entre les deux fonctions de l'Agence, celle d'opérateur principal des Sommets et celle de Secrétariat des instances de la Francophonie.

Au terme d'un débat où plusieurs thèses s'expriment sur le statut et les objectifs du comité, sur le fait que le rapport du comité ne fait pas mention de l'Agence, ce qui ne manque de surprendre certains délégués, le rapporteur rappelle que le comité qui vient de se réunir est un comité ad hoc consultatif et non une structure permanente décisionnelle.

Le président souligne qu'en tout état de cause, ce rapport n'est qu'un document d'étape.

La Conférence adopte le rapport du comité de réflexion sous réserve que toutes les propositions émises par les membres de la Conférence ministérielle soient prises en compte.

b. Jeux de la Francophonie

En guise de contribution à la réflexion sur les Jeux de la Francophonie demandée par le Sommet de Maurice, le Québec propose de revoir la conception actuelle des Jeux. Le Canada appuie cette proposition.

À cet égard, ils demandent à la conférence générale d'inviter la CONFEJES à continuer ses efforts de réflexion, pour définir une formule mobilisatrice capable de mieux satisfaire les besoins et les attentes de l'ensemble de la jeunesse francophone.

La Conférence prend acte de cette proposition et décide d'en saisir la CONFEJES.

c. Assises francophones de la recherche

Du 29 novembre au 3 décembre se sont tenues successivement la 11^e assemblée générale de l'AUPELF-UREF, les Assises francophones de la recherche et la réunion des ministres chargés de l'Enseignement supérieur des États et gouvernements ayant le français en partage.

M. Michel Gervais, recteur de l'université Laval à Québec, a été élu président de l'AUPELF-UREF. Des modifications statutaires ont permis d'élargir la base associative de l'organisation aux grandes écoles et aux centres ou instituts de recherche.

Deux cents établissements, quatre cents congressistes de vingt-huit pays ont participé à ces différentes réunions.

Les Assises ont adopté la charte d'Abidjan de la recherche en Francophonie qui a été soumise aux ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors de leur réunion du 3 décembre 1993.

La déclaration de la conférence des ministres de l'Enseignement supérieur a précisé quels doivent être les objectifs du fonds francophone de la recherche et adopté un plan d'action sur la base de la charte d'Abidjan.

Les travaux poursuivis à Abidjan permettront de remettre au prochain CPF l'élément de bilan et d'analyse concernant la recherche francophone, demandée par les présidents LISSOUBA et SOGLO au Sommet de Maurice.

IX. CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Intervention de l'Honorable Dr Ahmud Swaley KASENALLY, ministre des Affaires étrangères de Maurice

Dans le discours de clôture, le président de la Conférence ministérielle, l'Honorable Dr Ahmud Swaley KASENALLY, ministre des Affaires étrangères de Maurice, a souligné que le devenir de la communauté francophone a été au centre de toutes les interventions. Il s'est félicité de la très grande sérénité qui a caractérisé les débats et de la grande volonté exprimée de construire et de consolider l'espace francophone dans le plus grand respect de la souveraineté de chaque pays membre.

Le ministre a souligné le rôle que la communauté francophone plurielle a à jouer sur le plan international pour défendre une ligne politique profondément humaniste et pour faire progresser la démocratie. Il s'est réjoui de ce que la Conférence ait aussi atteint les objectifs qu'on lui avait fixés aux Sommets de Chaillot et de Maurice en prenant les mesures qui permettront de réaliser les ambitions politiques et de la coopération de la Francophonie dans le respect des exigences de rigueur et d'efficacité.

Le ministre a remercié M. Jean-Louis ROY, secrétaire général de l'ACCT, pour tout ce qu'il a fait pour la Francophonie et l'a félicité pour sa nomination. Il a appelé enfin à la solidarité des francophones et les a invités à donner au monde l'image d'une communauté résolument ancrée dans l'espoir, espoir dont ce monde a tant besoin.

Intervention de M. Jean-Louis ROY, secrétaire général de l'ACCT

Le secrétaire général de l'ACCT, M. Jean-Louis ROY, s'est réjoui de ce que la Francophonie ait, à Bamako, trouvé sagesse et science et ait pris des décisions avec un esprit de compréhension et de convivialité qui l'abritera encore longtemps. Il s'est engagé, conformément à cet esprit de Bamako, à traduire le plus fidèlement possible les souhaits et les décisions arrêtées par les chefs d'Etat et de gouvernement à Maurice et par les ministres à Bamako.

Dans le salut adressé à la mémoire de S.E. M. Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, président de la République de Côte d'Ivoire, le secrétaire général a indiqué que la meilleure façon d'honorer sa mémoire est de travailler pour le développement de l'Afrique.

M. ROY a remercié le gouvernement du Mali de son exceptionnel partenariat et de l'hospitalité magnifique de sa population. Il s'est réjoui de ce que la Francophonie ait choisi encore la terre africaine (Burkina Faso) pour tenir sa prochaine Conférence ministérielle.

Intervention de S.E. M. Dioncounda TRAORÉ, ministre d'État, ministre de la Défense du Mali

S.E. M. Dioncounda TRAORÉ, ministre d'État, ministre de la Défense, aux noms du président de la République et du Premier ministre du Mali, a remercié la Conférence pour le choix porté sur son pays, d'accueillir la IV^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Il s'est félicité que d'importantes décisions politiques et économiques aient sanctionné les travaux de cette Conférence.

Le ministre d'État a présenté les chaleureuses félicitations du peuple malien et de son gouvernement au secrétaire général de l'ACCT, M. Jean-Louis ROY, pour sa reconduction à la tête de l'Agence. Il a également salué la Roumanie, la Bulgarie et le Royaume du Cambodge pour leur entrée ici, à Bamako, dans la grande et solidaire famille francophone.

Après avoir fait appel aux efforts des pays membres pour consolider l'espace francophone en lui apportant, de nouveaux concours et de nouvelles perspectives, le ministre d'État a déclaré clos les travaux de la 111^e Conférence ministérielle de la Francophonie.